

pent aux délibérations du comité de l'agriculture savent que la participation des agriculteurs est à peu près nulle, ce qui constitue une farce monumentale. Les agriculteurs ont beau comparaître et faire connaître leurs opinions, le gouvernement ne change pas d'idée.

Qu'est-ce que vous voulez, monsieur l'Orateur, c'est là, à mon sens, le produit de la société juste et de la démocratie active que nous avaient promises le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son cabinet.

Avant d'aborder l'étude des effets néfastes de cette mesure sur les agriculteurs de ma province, je demande, encore une fois, au ministre de faire en sorte que les agriculteurs aient leur mot à dire quant à la mise en vigueur de cette loi. Que le ministre se rende à l'évidence que le gouvernement se doit de respecter un des aspects les plus fondamentaux de notre démocratie: la participation.

La province de Québec sera sans doute la plus durement touchée par cette nouvelle loi. Ce que je dirai au sujet du Québec s'appliquera également aux autres provinces. Je parlerai du Québec, parce que j'ai l'impression que cette province aura sûrement, à l'avenir, beaucoup de difficulté à se faire entendre à Ottawa, surtout depuis l'élection du nouveau gouvernement qui, selon certaines mauvaises langues, ne serait qu'une succursale du Parlement d'Ottawa. Je n'ose pas y croire, monsieur l'Orateur.

Je regrette également que les députés fédéraux du Québec ne soient pas aussi volubiles qu'ils l'ont été, durant la campagne électorale provinciale, pour défendre à la Chambre les intérêts des agriculteurs du Québec. Je me garde bien de faire certaines exceptions, monsieur l'Orateur.

Tout ce qui pouvait rester de la fameuse formule «Jean-Luc Pepin» sur le fédéralisme coopératif s'est écroulé lors de la présentation de ce projet de loi. En accaparant la mise en marché des produits agricoles, le gouvernement fédéral obligera, à plus ou moins brève échéance, les législatures provinciales à réduire sensiblement, sinon complètement, leur activité dans le domaine de l'agriculture. Le gouvernement a oublié de lire l'article 95 de la constitution canadienne où il est clairement statué que l'agriculture est de juridiction mixte. Quelle place les provinces occuperont-elles, selon cette loi? Il est difficile de le prévoir.

Cette loi donne au gouvernement fédéral le pouvoir économique de contraindre presque tous les bureaux provinciaux actuels de mise en marché à adopter les critères fédéraux, ou de forcer les producteurs provinciaux non

organisés d'établir des bureaux de mise en marché soumis à ces mêmes critères.

En effet, un programme peut être établi par des groupes, une agence nationale peut être instituée sans l'appui unanime ou même majoritaire des provinces. De plus, ce programme pourrait, grâce au pouvoir extra-provincial et à celui d'importer, détruire le marché extra-provincial ou envahir le marché provincial d'un secteur renégat de l'agriculture. Des secteurs non organisés ou indépendants seraient forcés de s'y conformer. Ils ne pourraient résister à un programme fédéral efficace d'administration des approvisionnements. Selon la constitution, le gouvernement fédéral pourrait conclure avec une province un arrangement visant à déléguer des pouvoirs qui seraient au détriment des autres provinces et ce sans le consentement de ces dernières. Que deviennent donc les principes de la formule «Fulton-Favreau» défendue si ardemment par le gouvernement actuel?

Pourquoi ne pas créer dans chaque province, et sous l'autorité de chacune d'elles, comme on l'a suggéré, des syndicats d'agriculteurs? En plus d'assurer la reconnaissance de la profession agricole, ces syndicats pourraient coordonner la mise en marché des produits agricoles, en collaboration avec les syndicats des autres provinces et avec les autorités fédérales. Ces syndicats seraient beaucoup plus près des agriculteurs et plus en mesure de les aider à modifier, à restreindre ou à abandonner leur production, selon le cas.

En vertu du projet de loi qui nous est présenté, les fermiers sont bel et bien laissés à eux-mêmes. Au Québec, ce n'est plus un secret pour personne que l'agriculture est dans un état fort précaire, surtout à la suite des dernières mesures relatives aux subventions à l'industrie laitière.

A moins de procéder lentement, en appliquant des mesures de restriction et de planification, on risque de détruire tout le secteur agricole. Le Québec est dans la «ligue majeure» quant aux fermes à production diversifiée et à revenu limité. Cette nouvelle loi forcera un bon nombre de ces cultivateurs à mettre fin à leur exploitation. Cette conséquence inévitable est-elle recherchée en vue de rationaliser l'agriculture? C'est pourtant ce qui se produira, si le gouvernement ne prévoit pas de mesures spéciales visant à venir en aide aux producteurs marginaux, qui devront abandonner leurs terres à cause de la nouvelle loi relative à la mise en marché.

Mais a-t-on prévu un régime de pension pour les agriculteurs âgés qui devront cesser de produire? Avant d'établir ce conseil, avant de proposer des lois inacceptables à un bon nombre de producteurs, tant de lait que de céréales, un gouvernement qui tient compte